

## RESTAURANT D'ENFANT DE LA COMMUNE

### *Quelques règles de bon fonctionnement*

1. A la sortie de classe, les écoliers se mettent en rangs pour se rendre au restaurant scolaire.
2. Les déplacements entre l'école et le restaurant se font sous la surveillance du personnel municipal. Les élèves doivent rester groupés.
3. Par mesure de sécurité l'entrée dans le restaurant se fait par groupes sur la demande du personnel. Chacun pose ses vêtements aux porte-manteaux, passe aux toilettes et se lave les mains avant de rejoindre sa table.
4. Personne ne doit **courir, ni crier** dans le restaurant, ni se déplacer sans autorisation pendant le repas.
5. Après le repas, une récréation surveillée est organisée dans la cour.
6. **Les enfants doivent respecter les bâtiments, le mobilier, le matériel mis à leur disposition;**
7. Chacun doit faire preuve de **politesse et de respect** envers les personnes chargées du fonctionnement du restaurant et de la surveillance, et inversement.
8. Tout manquement sérieux fera l'objet d'observations notifiées au maire ou son délégué qui mettra en place la suite à donner.
9. Le fait de fréquenter, le restaurant d'enfants, implique l'acceptation et le respect de ces règles, établies en accord avec tous les participants.

---

Signature des parents

Signature de l'enfant

## RESTAURANT D'ENFANT DE LA COMMUNE

### *Quelques règles de bon fonctionnement*

10. A la sortie de classe, les écoliers se mettent en rangs pour se rendre au restaurant scolaire.
11. Les déplacements entre l'école et le restaurant se font sous la surveillance du personnel municipal. Les élèves doivent rester groupés.
12. Par mesure de sécurité l'entrée dans le restaurant se fait par groupes sur la demande du personnel. Chacun pose ses vêtements aux porte-manteaux, passe aux toilettes et se lave les mains avant de rejoindre sa table.
13. Personne ne doit **courir, ni crier** dans le restaurant, ni se déplacer sans autorisation pendant le repas.
14. Après le repas, une récréation surveillée est organisée dans la cour.
15. **Les enfants doivent respecter les bâtiments, le mobilier, le matériel mis à leur disposition;**
16. Chacun doit faire preuve de **politesse et de respect** envers les personnes chargées du fonctionnement du restaurant et de la surveillance, et inversement.
17. Tout manquement sérieux fera l'objet d'observations notifiées au maire ou son délégué qui mettra en place la suite à donner.
18. Le fait de fréquenter, le restaurant d'enfants, implique l'acceptation et le respect de ces règles, établies en accord avec tous les participants.

---

Signature des parents

Signature de l'enfant